

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 20 mars 2025

N° 2025/579

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT DEFINITIF
COMMUNE**

2024

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Mme Véronique PETIT, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 25 mars 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Excusés : Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT,

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu la législation en vigueur et notamment la nomenclature comptable M 57 ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 17 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal ;
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Statuant sur l'affectation de résultat définitif de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 ;

Constatant que le Compte Administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de 354 161.31 € ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 2024
comme suit :

- 54 161.31 € au compte 1068
- 802 972.11 € au compte R001
- 300 000 € au compte 002

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les
membres présents, signé après lecture faite.



#signature#